

*Interpellation présentée par la députée:
Mme Elisabeth Chatelain*

*Date de dépôt : 29 novembre 2007
Messagerie*

Interpellation urgente écrite Vols d'hélicoptères

Comme le Conseil d'Etat l'a indiqué dans la réponse à l'IUE 419 déposée par Mme la députée Morgane Gauthier, le nombre de survols d'hélicoptères a augmenté de 48% cet hiver (janvier – avril 2007).

Il est bien entendu que cette interpellation traite uniquement des vols de tourisme et non pas des vols sanitaires effectués en direction de l'hôpital ou pour transférer des patients d'hôpital à hôpital.

Les hélicos-taxis répondent à la demande de touristes fortunés qui souhaitent pour la plupart rejoindre au plus vite les stations de sports d'hiver et ceci au détriment de la qualité de vie de nombre de nos quartiers densément peuplés.

Il n'est pas souhaitable d'encourager ce mode de transport dans notre région compte tenu des nuisances engendrées (pollution, bruit, stress, etc.).

Il semblerait que suite à cette augmentation et au dépôt de nombreuses plaintes par des riverain-e-s, l'Aéroport international de Genève ait établi un règlement pour organiser les vols durant l'hiver 2007-2008.

Ma demande au Gouvernement est de connaître la teneur de ce règlement et les critères qui régissent les autorisations de vols de ces hélicoptaxis.

Par avance, je remercie le gouvernement de sa réponse.